



Sujet de votation du 10 juin 2018

Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

En bref

Le Conseil fédéral souhaite actualiser la réglementation appliquée aux jeux d'argent en Suisse de manière cohérente et contemporaine dans une loi unique. Les maisons de jeu pourront désormais également être présentes en ligne et de mini tournois de poker seront autorisés en dehors des maisons de jeu dans des conditions très strictes. En contrepartie, la protection face aux dangers des jeux d'argent est renforcée. Les fournisseurs étrangers de maisons de jeu en ligne sont bloqués pour les utilisateurs en Suisse. Les gains obtenus grâce aux loteries et aux paris sportifs ne seront à l'avenir plus imposés. Les revenus obtenus grâce aux jeux d'argent seront toujours entièrement affectés à l'AVS/AI et à des buts d'utilité publique. Le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et le Conseil national soutiennent ce projet de loi.

Contexte

La nouvelle loi sur les jeux d'argent concrétise l'article constitutionnel sur les jeux d'argent adopté le 11 mars 2012 par le peuple et les cantons. Elle remplacera la loi sur les maisons de jeu du 18 décembre 1998 ainsi que celle sur les loteries du 8 juin 1923. Un comité, conduit par les jeunes libéraux radicaux et les jeunes vert-e-s, a lancé avec succès le référendum et c'est pourquoi le peuple votera le 10 juin sur la loi fédérale révisée sur les jeux d'argent.

Le projet de loi prend en compte les développements sociétaux et technologiques. C'est pourquoi l'interdiction actuelle de proposer des jeux d'argent en ligne doit être abrogée. Les maisons de jeu peuvent désormais demander une extension de leur concession afin de pouvoir proposer leurs offres sur internet. De plus, les tournois de poker avec de petites mises et des possibilités de gains limitées sont également autorisés en dehors des maisons de jeu. En complément à l'élargissement des offres de jeux, le contre-projet renforce la protection des joueuses et joueurs face à l'addiction au jeu. Afin d'endiguer de manière efficace l'offre non autorisée de jeux, les dispositions pénales sont modernisées et l'accès aux offres de jeux d'argent en ligne proposées par des fournisseurs étrangers est bloqué. De plus, le contre-projet prévoit qu'à l'avenir les gains issus de jeux d'argent ne soient plus imposés. Selon la loi actuelle, les gains des loteries et des paris sportifs sont imposés, alors que les gains obtenus dans les maisons de jeu ne le sont pas. L'impôt sur les maisons de jeu continuera à être prélevé sur leur produit brut et la majeure partie de cette taxe continuera à être reversée à l'AVS (en 2014 : CHF 336 millions).

Source : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20150069>

Nouvelle loi

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/5891.pdf>

Arguments

Pour Source : https://www.cdcm.ch/	Contre Source : https://censure-sur-internet-non.ch/fr/
<ul style="list-style-type: none">• Le référendum ne respecte pas la constitution. Afin que l'art.106 Cst. soit respecté, il est nécessaire, au moyen de mesures efficaces, de combattre les jeux d'argent illégaux qui n'offrent aucune protection à la population et dont les recettes ne sont pas affectées à des buts d'utilité publique.• Les fournisseurs de jeux d'argent en ligne de Malte, Gibraltar, etc. exercent, en grande partie, leur activité sans autorisation et sans contrainte. Cette concurrence déloyale engendre chaque année une perte de revenus considérable pour les buts d'utilité publique en Suisse et pour l'AVS. Ils doivent être exclus du marché suisse en bloquant l'accès à ces sites.• Il n'y a aucune liberté économique dans les jeux d'argent. L'offre de jeux d'argent doit être limitée en raison des dangers qui y sont liés (addiction aux jeux, blanchiment d'argent, fraude) et être associée à des conditions strictes. La Confédération concède un nombre limité de concession pour les maisons de jeu (de manière identique aux centrales énergétiques ou aux chemins de fer) et les cantons autorisent les loteries, les paris sportifs, les jeux d'habileté et les petits jeux. Toutes les entreprises suisses et étrangères peuvent faire une demande pour obtenir une concession de maison de jeu. Le prochain round de concession aura lieu en 2024.	<ul style="list-style-type: none">• Un internet libre participe à un monde libre. La décision du Parlement contenue dans la loi sur les jeux d'argent de bloquer internet constitue un dangereux précédent ouvrant la porte à d'autres atteintes à la liberté d'internet.• Sous prétexte de protéger les joueurs, les citoyennes et citoyens sont muselés puisqu'ils n'ont plus que le droit de jouer à des jeux en lignes indigènes. Les blocages peuvent être contournés en quelques clics et sont par conséquent quasiment sans effet lorsqu'il s'agit de bloquer les offres étrangères en Suisse.• Il est économiquement déraisonnable de bloquer les pages internet étrangères afin de protéger les acteurs du marché suisse. La Suisse internationalement connectée profite d'un internet ouvert et global. Fermer son marché aux offres étrangères peut avoir un effet boomerang et nous risquons d'être déconnectés du marché global.• Le Parlement et les bénéficiaires de la nouvelle loi sur les jeux d'argent ont refusé d'intégrer des mesures efficaces et dissuasives visant à protéger des dangers du jeu. C'est pourquoi ni la mise en place d'une commission indépendante d'experts ni la redevance sur la dépendance au jeu requise par les associations de protection des joueurs ne sont prévues dans la loi. Cette redevance aurait dû permettre de financer des mesures de protection pour les joueuses et joueurs potentiellement menacés.